

**Département des Affaires juridiques**  
Décision : DAJ2024-167

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche**  
relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche  
médicale ;

**Vu le Code de la** commande publique ;

**Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012**  
relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu le décret du 1er février 2023**  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision Inserm n° 2024-124**  
portant organisation et politique des achats de l'Institut national de la santé et de la recherche  
médicale ;

**Vu la décision Inserm n° 2023-318**  
relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche  
médicale ;

**Vu la décision Inserm n° 2022-136 modifiée**  
relative à l'organisation du Département des Ressources Humaines de l'Inserm ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** Monsieur Nicolas PESNEL est nommé directeur du département des ressources  
humaines.

**Article 2 :** Délégation permanente de signature est accordée par Monsieur Didier SAMUEL,  
président-directeur général de l'Inserm à Monsieur Nicolas PESNEL, directeur du  
département des ressources humaines de l'Inserm, afin, dans la limite de ses  
attributions, et le cas échéant dans le système d'information financier SAFIr de :

- constater les droits et les obligations de l'établissement,
- signer ou valider tous actes ou documents administratifs ou financiers,
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses et,
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer correspondants.

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1er avril 2024.